

Conditions générales de vente

1. PRESENTATION

Batys Compétences Grand-Est est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi à 21 Rue Andrieux, 51723 REIMS Cedex. La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro : 21 51 00127 51 auprès du préfet de la région Grand-Est.

Batys Compétences Grand-Est développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise.

Batys Compétences Grand-Est réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises (l'ensemble des prestations de Batys Compétences Grand-Est étant ci-après dénommée « l'Offre de services de Batys Compétences Grand-Est » ou « l'Offre de services »).

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de services de l'IFRB Grand-Est relatives à des commandes passées auprès de Batys Compétences Grand-Est par tout client professionnel (ci-après « le Client »). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Batys Compétences Grand-Est, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que Batys Compétences Grand-Est ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de de Batys Compétences Grand-Est, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. FORMATIONS EN PRESENTIEL

3.1 MODALITES D'INSCRIPTIONS ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'inscription à une formation est acceptée jusqu'à la veille de la formation dans la limite des places disponibles.

Avant d'inscrire un stagiaire à une session de formation, le client aura préalablement fait l'analyse du besoin en formation de son salarié et se sera assuré que la formation correspond aux besoins du salarié.

Batys Compétences Grand-Est définit les prérequis éventuels pour suivre les formations. Avant toute inscription, le client est tenu de valider auprès du(des) stagiaire(s) les prérequis nécessaires pour suivre les formations. En aucun cas, Batys Compétences Grand-Est ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une non adéquation entre le niveau du(des) stagiaire(s) et les prérequis nécessaires pour les formations.

Dans le cas où le stagiaire serait en situation de handicap, en difficulté d'accessibilité ou nécessitant tout accompagnement spécifique, l'entreprise ou le stagiaire sont tenus de contacter Batys Compétences Grand-Est afin de valider l'adéquation des moyens d'accueil et de formation en relation avec la situation.

Dès réception d'un bulletin d'inscription accompagné du règlement de la formation, un accusé de réception de la commande est adressé au responsable de l'inscription. Dans les 15 jours ouvrés qui précèdent le stage, Batys Compétences Grand-Est adressera directement à chaque futur participant une convocation. Celle-ci précise les horaires exacts de la formation, le lieu et les moyens d'accès. Le lieu de formation précisé dans nos brochures publicitaires n'est pas contractuel. En fonction de la gestion des salles, Batys Compétences Grand-Est pourra convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans la quinzaine qui suit la formation, l'IFRB Grand-Est adresse aux personnes concernées, la facture ainsi qu'une attestation de présence et une attestation de fin de formation par participant.

Le client est tenu de remettre au(x) stagiaire(s) inscrit(s) en amont de la formation tous les documents en lien avec la session : convocation à la session de formation, programme de formation et documents complémentaires éventuels.

3.2 CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

3.2.1 Annulation par Batys Compétences Grand-Est :

Dans le cas où le nombre de participants à un stage n'attendrait pas le minimum requis de participants, Batys Compétences Grand-Est se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés sont alors entièrement remboursés. Si Batys Compétences Grand-Est se voit contraint d'annuler une formation pour des raisons de force majeure (grève des transports, maladie de l'intervenant...), Batys Compétences Grand-Est s'engage à organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais. Aucune indemnité ne pourra être demandé par le client.

3.2.2 Annulation par le client :

Au moins 10 jours francs avant le début de la formation : Toute annulation peut être faite par le client sans frais, si cette annulation parvient à Batys Compétences Grand-Est par écrit. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, au plus tard la veille du stage, sur communication écrite à Batys Compétences Grand-Est, des noms et coordonnées du remplaçant.

Annulation par le client moins de 10 jours francs avant le début de la formation : Pour toute annulation faite par le client moins de 10 jours avant le début de la formation, Batys Compétences Grand-Est se réserve le droit de facturer 50 % du montant de la commande. Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

Annulation par le client moins de 5 jours francs avant le début de la formation et absence ou abandon en cours de formation : dans ces cas, Batys Compétences Grand-Est se réserve le droit de facturer le coût total de l'action de formation car tout stage commencé est dû en entier. Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation. Sur demande du client, si l'absence est justifiée par un certificat médical, ces frais pourront être déduits en cas de réinscription immédiate à la prochaine session.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants aux stages inter-entreprises sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans la salle de formation et de Batys Compétences Grand-Est.

Batys Compétences Grand-Est se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- de refuser toute inscription de la part d'un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements, quelle qu'en soit la nature,
- de refuser l'accès de toute personne destinataire d'une convocation qui ne serait pas à jour de ses paiements,
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes CGV,
- d'exclure tout participant, qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce sans indemnité.

5. MODALITES FINANCIERES

Tous les prix sont indiqués hors taxes.

Tout bulletin d'inscription doit être accompagné d'un chèque à défaut le règlement peut se faire par virement, correspondant à la totalité du coût de la formation, à l'ordre de Batys Compétences Grand-Est. Le règlement sera encaissé après l'émission de la facture par Batys Compétences Grand-Est.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Toute formation intra-entreprise fera l'objet d'une proposition commerciale.

6. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande.

Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de l'inscription chez Batys Compétences Grand Est. Conformément à la loi « Informatique et liberté » du 06/01/78, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, le Client doit faire une demande écrite à Batys Compétences Grand-Est auprès de notre service commercial.

Batys Compétences Grand-Est s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les utilisateurs. Si le Client ne le souhaite pas, il doit adresser un courrier le précisant.

7. RESPONSABILITE

La responsabilité de Batys Compétences Grand-Est ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des formations et des prestations réalisées dans le cadre de l'offre de services par le Client et les utilisateurs ou toute cause étrangère à Batys Compétences Grand-Est. Elle ne saurait non plus être engagée au titre des dommages immatériels ou indirects tels que perte de données, de fichiers, atteinte à l'image, à une marque et à la réputation.

Pendant toute la durée du stage, le Client demeure responsable civilement des stagiaires qui y participent.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Batys Compétences Grand-Est est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par Batys Compétences Grand-Est pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de Batys Compétences Grand-Est. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de Batys Compétences Grand-Est. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, Batys Compétences Grand-Est demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

9. CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Batys Compétences Grand-Est au Client.

10. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Batys Compétences Grand-Est à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Reims en fonction du litige.